



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 274-2022
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2022.RRGR.414

Déposée le : 06.12.2022

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Gerber (Hinterkappelen, Les Verts) (porte-parole)
Riesen (La Neuveville, ES)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction des finances
Classification : -

Que se passe-t-il avec nos données qui se trouvent sur des supports obsolètes ?

Comme l'a rappelé une fois de plus une affaire zurichoise, où des données sensibles des autorités judiciaires se seraient retrouvées aux mains de personnes mal intentionnées après l'élimination de supports de données, la question de la gestion correcte des données se pose avec une acuité particulière dans le contexte numérique. Même si la plupart des données étaient cryptées, celles-ci ont pu être récupérées sur des ordinateurs mis au rebut.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Que se passe-t-il avec les données stockées sur un ordinateur ou un serveur dont on se débarrasse ?
2. Le canton stocke des données chez des prestataires de services du secteur privé. Comment le Conseil-exécutif s'assure-t-il que les données stockées sur des serveurs qui ont fait leur temps ne tombent pas ensuite dans des mains inconnues ou mal intentionnées ?
3. Qui est responsable de la sécurité des données, de leur élimination ou de leur destruction ?
4. Que sait le Conseil-exécutif du commerce de données sur des serveurs hors d'usage en rapport avec leur utilisation à des fins criminelles ?
5. Quelles sont les mesures concrètes prises par le canton de Berne pour éviter qu'un cas comme celui qui s'est produit à Zurich ne puisse également se produire dans les administrations bernoises ?
6. Comment se passait la mise au rebut d'ordinateurs et de serveurs hors d'usage il y a dix ans ?

Destinataire
– Grand Conseil